

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 496.43-2024

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement suivant :

Règlement de zonage 496-2015

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le premier projet de *Règlement numéro 496.43-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin de permettre la réalisation d'un projet structurant sur le lot 6 325 825.*

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le mardi 26 novembre 2024, à 17 h 30,** à la salle 104 de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge (entrer par la porte principale située sur la façade avant du bâtiment principal). Un des conseillers sera à cette porte et vous amènera à la salle mentionnée ci-haut. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

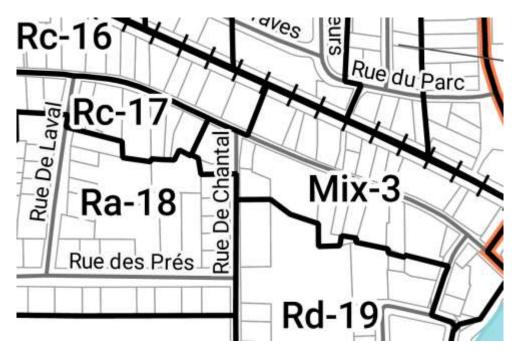
But du projet de règlement numéro 496.43-2024 :

Tout comme le règlement numéro 496.42-2024, le principal objectif de ce présent règlement est de transposer les désirs des conseillers municipaux par rapport à la densification résidentielle. Il vise à modifier le règlement de zonage en vigueur de sorte à revoir la délimitation de la zone Mix-3. De façon plus précise, cette modification a pour but d'inclure le lot 6 325 825 à l'intérieur de la zone Mix-3. Le propriétaire souhaite y construire un bâtiment de trois étages, contenant 12 logements, le tout limité à une hauteur de 10 mètres pour favoriser l'harmonie avec les bâtiments voisins.

L'annexe 1 du règlement de zonage intitulée « Plan de zonage – Feuillet 2 de 2 » est en partie modifiée par les plans de l'annexe 1 du présent règlement, et ce, pour en faire partie intégrante. Les modifications du « Plan de zonage – Feuillet 2 de 2 » sont les suivantes :

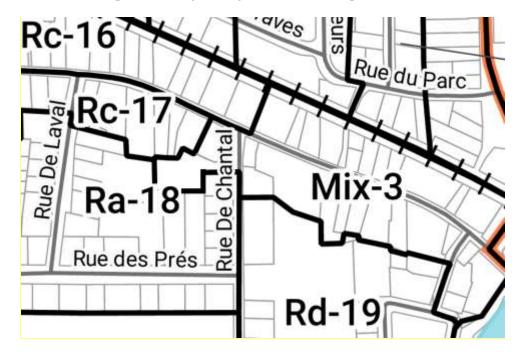
- L'expansion de la zone Mix-3 à même la zone Ra-18 existante : le prolongement de la zone Mix-3 vise à permettre la construction, sur le lot 6 325 825, d'un bâtiment de trois étages, contenant 12 logements.

Extrait du feuillet 2 de 2 du plan de zonage en vigueur (intérieur du périmètre urbain)



189, rue Dupont, Pont-Rouge (Québec) G3H 1N4 / Tél. : 418 873-4481 / Téléc. : 418 873-3494 Site internet : www.ville.pontrouge.qc.ca Courriel : info@ville.pontrouge.qc.ca

Extrait du feuillet 2 de 2 du plan de zonage en vigueur (intérieur du périmètre urbain)



Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 14^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN 2024.

La greffière adjointe,

Nicole Richard